LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ; Vu le décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base,

ARRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère de l'Education de Base :

DELEGATION REGIONALE DE L'EDUCATION DE BASE DU CENTRE SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SERVICE DE LA CARTE SCOLAIRE, DU SPORT ET DES ACTIVITES POST ET PERI SCOLAIRES

<u>Chef de Service</u>: Madame **EKE Chantal Rachel**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **566 559-C**, précédemment Chef de Bureau de la Carte Scolaire dans la même Délégation, en remplacement de Madame NGUEYEM, née TCHAPTCHET Claire Honorine, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION REGIONALE DE L'EDUCATION DE BASE DE L'EST SOUS – DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS SERVICE DES RESULTATS ET ARCHIVES

<u>Chef de Service</u>: Madame **ABIMANA Adrienne**, Conseiller Principal d'Orientation, Matricule **781 721-Q**, précédemment en service dans la même Délégation, en remplacement de Madame AMBEH MVENG Adèle, admise à faire

valoir ses droits à la retraite.



DELEGATION REGIONALE DE L'EDUCATION DE BASE DU LITTORAL

SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SERVICE D'ACCUEIL, DU COURRIER, DE LA LIAISON ET DE LA TRADUCTION

<u>Chef de Service</u>: Madame **TIOTSOP DOUNTIO LYDIE, épouse MELONG**, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **584 202-S**, précédemment Conseiller Pédagogique Régional n° 2 chargé de la Promotion du Bilinguisme dans la même Délégation, en remplacement de Madame NGO NDOCK Claudine Gisèle, épouse NGUILADJOE, appelée à d'autres fonctions.

SERVICE DES CENTRES PRE SCOLAIRES COMMUNAUTAIRES, DE L'ALPHABETISATION ET DE L'EDUCATION DE BASE NON FORMELLE

<u>Chef de Service</u>: Madame <u>AMBASSA WONDO</u> <u>Elisabeth, épouse ANDOMO ELANGA</u>, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule <u>562 282-Q</u>, précédemment Inspecteur Régional de Pédagogie Chargé de l'Enseignement Maternel dans la même Délégation, en remplacement de Madame FOLINJO NDZESHA Neriah, épouse ASSAH, appelée à d'autres fonctions.

DELEGATION REGIONALE DE L'EDUCATION DE BASE DU NORD SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SERVICE DES CENTRES PRE SCOLAIRES COMMUNAUTAIRES, DE L'ALPHABETISATION ET DE L'EDUCATION DE BASE NON FORMELLE

<u>Chef de Service</u> : Monsieur **ODAMME Emmanuel**, Instituteur de l'Enseignement Général, Matricule **622 670-B**, précédemment Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base Bascheo, en remplacement de Monsieur NAMSO Albert, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION REGIONALE DE L'EDUCATION DE BASE DU NORD-OUEST SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SERVICE DU MATERIEL, DES CONSTRUCTIONS ET DES EQUIPEMENTS

<u>Chef de Service</u>: Monsieur **WAYONGHE FESTUS NGWA**, Instituteur Principal de l'Enseignement Technique, Matricule **511 394-I**, précédemment en service dans la même Délégation, en remplacement de Monsieur CHE CHE Theophilus, admis à faire valoir ses droits à la retraite.



DELEGATION REGIONALE DE L'EDUCATION DE BASE DU SUD-OUEST

SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SERVICE DU PERSONNEL ET DE LA SOLDE

<u>Chef de Service</u>: Monsieur **ENOWKENWA Thomas NSOAWU**, Professeur-Adjoint des Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **592 218-B**, précédemment Animateur Pédagogique à l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Mamfe, en remplacement de Madame Elizabeth NANYONGO MBUA, épouse ARREY, poste vacant.

<u>Article 2</u>: Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la règlementation en vigueur.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le <u>7 SEPT 2018</u>

Le Ministre de l'Education de Base,

YOUSSOUF, née HADIDJA ALIM

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISIA

0 0 5 5 9 7 0 6 SEP 20 1 8

PRIME MINISTER'S OFFICE